MAIRIE DE CHEILLY LES MARANGES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Saône et Loire

5 place de la Mairie
71150 CHEILLY LES MARANGES
Arrondissement de CHALON SUR SAONE
Canton de CHAGNY
Tél : 03 85 91 12 78
Fax : 03 85 91 18 26
Mail : mairie.cheilly@wanadoo.fr

ARRÊTÉ DE CIRCULATION ROUTIÈRE

Nous, Maire de la Commune de CHEILLY LES MARANGES,

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code de la route, notamment l'article R 225,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière *(livre 1 – 8ème partie : signalisation temporaire)* approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 et modifié par les textes subséquents,

- **Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pour la sécurité des usagers des voies à l'occasion de la manifestation « du Côté des Maranges » prévue le samedi 30 et le dimanche 31 mars 2024 au centre du village.

- Vu l'intérêt général,

ARRÊTE :

Article 1 - Pour le bon déroulement de cette manifestation, **la rue du Milieu, la Place de la Poste et la rue Saint Pierre sont interdites à la circulation automobile et au stationnement le samedi 30 et le dimanche 31 mars 2024 de 9h00 à 18h00.** Seul un accès pour les riverains et les exposants sera autorisé.

Article 3 - La signalétique temporaire correspondante sera mise en place par le comité organisateur de cette manifestation.

Article 4 - Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune et aux extrémités de la partie de voie concernée par le présent arrêté.

Article 5 – Monsieur le Maire de CHEILLY LES MARANGES, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de CHAGNY, sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de CHAGNY.

Fait à CHEILLY LES MARANGES le 21 mars 2024

Le Maire,

Marc LABULLE.